

Soeur Nicole REILLE  
Association Ethique et Investissement

Bruxelles, 16 novembre 2000

## **Les Actionnaires Ethiques Qui Sont-Ils? Combien Sont-Ils?**

Je ne parlerai que des investissements éthiques en France.

Je distinguerai 2 périodes pour le développement des fonds éthiques en France:

- De 1983 à 1997, avant la création du bureau d'analyse ARESE
- De 1997 à aujourd'hui, depuis qu'existe le bureau ARESE.

1) **Avant 1997**, il n'existait que 3 fonds éthiques:

- Le premier créé en 1983 était **Nouvelle Stratégie 50**, géré par Meeschaert et suivi par l'Association Ethique et Investissement au niveau de l'éthique des entreprises dont les titres composent le fonds. Les porteurs de parts de ce fonds étaient essentiellement des Congrégations religieuses.
- Ensuite en 1991 a été créé le fonds **Hymnos**, géré par le Crédit Lyonnais. Les actionnaires étaient également des Congrégations religieuses.
- En 1994, la Société APOGE crée un fonds de fonds **Plurial Ethique** en sélectionnant des parts de fonds éthiques déjà existant aussi bien en France qu'à l'étranger.

Ces trois fonds ont comme caractéristique commune qu'ils ont des critères positifs de sélection:

- Bonne stratégie sociale dans l'entreprise
- Utilité sociale des biens et services produits,
- Respect de l'environnement,
- Mode d'implantation dans les pays du Tiers Monde qui respecte les populations et les ressources naturelles de ces pays.

A cette époque l'encours des fonds éthiques est peu important et les investisseurs sont surtout des Congrégations religieuses catholiques.

2) En 1997, est créée la **Société ARESE** (Analyses, recherches et études sociales sur les entreprises)

Cette société, dirigée par Madame Geneviève FERONE, établit une importante base de données sur l'ensemble des valeurs cotées en bourse dans la zone euro.

**Ses critères de recherche et d'analyse sont:**

- les relations humaines,
- le respect de l'environnement,
- qualité des relations avec les clients et les fournisseurs,
- transparence des relations avec les actionnaires,
- les relations avec les collectivités locales.

**Ses sources d'informations sont nombreuses:**

- Organismes internationaux tels que le Bureau International du Travail,

- Bilans sociaux des sociétés et rapports annuels,
- Données remontant aux différents ministères,
- Coupures de presse,
- Interrogations faites auprès de la société elle-même.

Une fiche d'information sur chacune des sociétés cotées en bourse, remise à jour chaque année, est rédigée par la Société ARESE avec une notation sur chacun des critères. Ces fiches sont disponibles pour tous les organismes qui désirent créer des fonds éthiques.

Depuis 1997, et je dirai surtout depuis 1999, une vingtaine de fonds éthiques ont été créés par différentes banques ou compagnies d'assurance:

**Caisse des dépôts et Consignations, AXA, Macif, Cortal, Apogé, Meeschaert, Caisse d'Epargne Ecureuil, Dexia, ABF, Robeco, Crédit Coopératif, Branîçs.**

Ces fonds se basent sur les notations ARESE pour sélectionner leurs titres.

La notion de «**développement durable**» commence à être une dénomination d'ensemble pour rassembler tous les critères sociaux et environnementaux retenus par ARESE.

Il semble qu'actuellement l'encours total de tous les fonds éthiques français soit de l'ordre de 2,7 Milliards de Francs et que l'éventail des actionnaires s'est élargi aux petits épargnants lorsque les fonds sont commercialisés par des banques ayant de nombreuses agences.

On peut espérer que le développement de l'épargne salariale en France, à partir d'une loi sur le point d'être votée par le Parlement, va se fonder sur un souci de l'éthique dans les placements d'épargne et que les fonds éthiques pourront alors connaître une certaine croissance.